

# Pacte pour la transition

## Mesure #8

Mettre à disposition un local ou un espace pour une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels.

### >>L'enjeu

Chaque année, un habitant produit 594 kg de déchets par an dont 33 kg de déchets d'ameublement, 17 à 21 kg de déchets électriques et électroniques ou encore 6 kg de déchets de textile. Derrière chacun de ces déchets se cache des ressources : la production d'un simple tee-shirt en coton nécessite 2 700 litres d'eau, celle d'un téléphone une quarantaine de métaux.

### >>En pratique

La collecte et le recyclage des déchets électriques et électroniques, textiles ou d'ameublement se développent en France. Si le recyclage est une opportunité pour réduire l'impact environnemental de nos consommations, la priorité est de moins jeter en allongeant la durée de vie de nos biens.

Depuis plusieurs années, Emmaüs ou les recycleries collectent, éventuellement réparent ou customisent les objets et les revendent à un prix très raisonnable, avec pour objectif la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les réparateurs, bien que de moins en moins nombreux, contribuent à allonger la durée de vie des biens.

En plus de soutenir l'emploi local, les activités de réparation, de réutilisation et de deuxième vie des produits participent à réduire le poids de nos poubelles et à faciliter la vie des citoyens qui aiment chiner en ligne ou dans les 50 000 brocantes organisées chaque année en France.

Les collectivités ont donc leur rôle à jouer pour soutenir une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion qui allongent la durée de vie de nos produits, en donnant de la visibilité à leur activité à l'occasion d'événements comme des journées de la réparation, des opérations foyers témoins ou dans le cadre de communications dédiées (*Annuaire des réparateurs, de la seconde vie des produits*) ; en proposant la mise à disposition de locaux.

## ➤➤ Aller plus loin

La collectivité peut aussi privilégier l'acquisition de biens de seconde main en intégrant des critères de « réemploi » dans les marchés publics.

Cette mesure est complémentaire de celle visant à mettre en place des solutions de tri des biodéchets (mesure n°6) et à interdire la distribution de sacs de caisse (mesure n° 7) et contribuent à l'application d'un scénario Zéro Waste à l'échelle du territoire. Plus qu'un ensemble de mesures de prévention des déchets, la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » (*Zero Waste* en anglais) est un cheminement **global**, qui implique de **remettre à plat toute la stratégie** de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'**ensemble des habitants et des acteurs** d'un territoire. Pour aller dans ce sens l'association Zero Waste France anime par exemple un programme « Territoires Zero Waste » qui vise à soutenir les collectivités qui souhaiteraient avancer dans la démarche.

## ➤➤ Ils l'ont fait

Emmaüs et Eco-systèmes, avec le soutien de la Mairie de Paris ont mis en place des collectes solidaires de déchets électriques. Ces collectes permettent d'éviter que des déchets électriques et électroniques finissent dans les incinérateurs ou les décharges et de donner une seconde vie aux appareils réparables.

Certaines collectivités comme le syndicat de traitement des déchets de Besançon signent des conventions annuelles avec des acteurs du réemploi et de la réparation. En plus du soutien financier apporté par ces partenariats, ils constituent une vraie reconnaissance de la part de la collectivité de l'action de ces associations en faveur de la réduction des déchets à traiter.

## ➤➤ Ressources

Campagne Produits pour la vie - Les Amis de la Terre  
<http://www.produitspouirlavie.org/>

## ➤➤ Structure(s) ou personne(s) à contacter

Camille Lecomte, Chargée de campagne Modes de production et de consommation responsables aux Amis de la Terre ([camille.lecomte@amisdelaterre.org](mailto:camille.lecomte@amisdelaterre.org))

Laura Chatel, chargée de mission programme « Territoires Zero Waste », Zero Waste France ([laurachatel@zerowasteFrance.org](mailto:laurachatel@zerowasteFrance.org))